

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

---

9 JANVIER 2015

---

## **PROJET DE DÉCRET**

**relatif aux implantations commerciales**

## **AMENDEMENTS**

proposés par

M. Evrard, Mme Dock, MM. Jeholet et Dodrimont

# **PROJET DE DÉCRET**

## **relatif aux implantations commerciales**

### **AMENDEMENTS**

#### **Amendement n° 1**

Dans l'article 9 du projet de décret relatif aux implantations commerciales, l'alinéa 2 est complété par les mots suivants :

« Le secrétariat est assuré par le Service public de Wallonie. ».

#### **JUSTIFICATION**

Afin d'éviter une multiplication des services administratifs, il y a lieu de prévoir que le secrétariat de la commission est assuré par le SPW.

#### **Amendement n° 2**

L'article 11 du même projet de décret est complété par les mots « et tenant compte des réalités transfrontalières. ».

#### **JUSTIFICATION**

Les territoires transfrontaliers et leur impact sur le territoire wallon en matière de développement commercial doivent être pris en compte dans la politique à mener. Il est dès lors utile d'intégrer ce facteur dans le Schéma régional de Développement commercial.

Y. EVRARD

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET

PH. DODRIMONT